

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE645

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 73

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer à la première occurrence du mot :

« publication »,

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.